

**SÉMINAIRE DE LA COALITION POUR LE DIALOGUE
SUR L'AFRIQUE SUR LE THÈME
« TRAFIC TRANSNATIONAL ET INSTABILITÉ POLITIQUE EN AFRIQUE »**

22 ET 23 OCTOBRE 2009, ABUJA (NIGÉRIA)

Rapport de synthèse

Cadre général

En partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Coalition pour le dialogue en Afrique (CoDA) a organisé en octobre 2009, à Abuja (Nigéria), un séminaire de deux jours pour examiner la menace que fait peser sur l'Afrique le trafic transnational, ainsi que les moyens de la contrer efficacement à l'échelle nationale, régionale et internationale. Le séminaire, tenu les 22 et 23 octobre, a réuni 25 participants, dont des responsables régionaux et internationaux de l'application de la loi, des militaires et des spécialistes de la sécurité nationale, des représentants de groupes de réflexion sur les questions de sécurité, des parlementaires, des universitaires et des spécialistes de la criminalité dans les médias (voir la liste ci-jointe).

Les tentatives d'ancrer la gouvernance démocratique dans certaines régions en Afrique sont peu à peu compromises par le pouvoir et l'influence croissants de réseaux criminels transnationaux qui sévissent dans plusieurs pays africains. Dans nombre de ces pays, l'état de droit est sérieusement remis en cause par le fait que l'économie et les organes politiques sont infiltrés par ces réseaux. Plus préoccupant encore, ce sont la stabilité et la survie mêmes de l'État qui se trouvent menacées par l'activité criminelle dans certains pays. Les principales parties prenantes ont mené ces dernières années quelques campagnes de sensibilisation et sonné l'alarme au sujet de ce phénomène. Il n'en demeure pas moins que, d'après des experts de renom et des parties concernées observant l'évolution de la situation depuis un certain temps, beaucoup reste encore à faire, tant au niveau national qu'international, pour endiguer le fléau.

C'est dans ce contexte que la CoDA a jugé opportun d'organiser un séminaire de réflexion sur le sujet afin de: i) parvenir à une compréhension commune de la menace que font peser les réseaux de trafiquants et leurs activités sur la stabilité politique et l'état de droit en Afrique; et ii) formuler des recommandations et des propositions concrètes pouvant susciter de la part des gouvernements et des institutions africaines (publiques, privées, société civile), ainsi que de la communauté internationale, une action plus cohérente face à la menace.

La Coalition pour le dialogue sur l'Afrique (CoDA) est le forum qui a succédé à la Coalition mondiale pour l'Afrique (CMA) et au forum politique de la Grande Table (Afrique-OCDE). Elle diffère de la CMA en ce qu'elle est d'inspiration entièrement africaine et qu'elle est basée en Afrique. Son secrétariat se trouve au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba. Même si c'est une initiative commune de la Commission de l'Union africaine (CUA), de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission économique pour l'Afrique, la CoDA n'est pas un programme intergouvernemental à l'initiative des trois institutions.

Séance d'ouverture

Dans son allocution d'ouverture, le Professeur Abdoulaye Bathily, coordonnateur de la CoDA, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Président du Conseil consultatif de la Coalition, S.E.M. Festus Mogae (ancien Président de la République du Botswana) et remercié l'ONUSC et la CEDEAO d'avoir respectivement co-organisé et accueilli la réunion. Il a rappelé les objectifs généraux de la CoDA et indiqué les raisons ayant déterminé la Coalition à organiser, en ce moment précis, un séminaire sur « *le trafic transnational et l'instabilité politique en Afrique* ». Il a à cet égard souligné l'importance de la réunion et de son thème pour l'Afrique et le reste du monde, ajoutant que le thème du séminaire était d'actualité et qu'il fallait instaurer un échange de vues constructif entre des personnes bien informées et traitant depuis un certain temps les divers aspects du sujet. C'est pourquoi, a expliqué M. Bathily, la CoDA avait-elle réuni divers spécialistes pour un débat ouvert sur l'impact du trafic transnational sur la stabilité politique en Afrique, en espérant que de leurs réflexions émergeraient des propositions pratiques qui permettraient au Conseil consultatif de la Coalition d'engager une campagne de sensibilisation et d'aider à combattre le problème.

M. Abdel-Fatau Musah, Directeur des affaires politiques de la CEDEAO, a ensuite pris la parole pour souhaiter la bienvenue aux participants au nom de S.E. M. Mohamed Ibn Chambas, Président de la Commission de la Communauté. Il a fait observer qu'il existait un lien entre, d'une part, le thème du séminaire et, d'autre part, l'instabilité politique et la mauvaise gouvernance induites, entre autres choses, par le trafic de drogue et le commerce illicite de ressources naturelles qui caractérisaient certains pays de la CEDEAO, comme la Guinée et la Guinée-Bissau, respectivement.

M. Musah a en outre évoqué les problèmes de la traite d'êtres humains et du trafic de produits illicites, de la criminalité transnationale, de l'insécurité et des conflits régionaux, du terrorisme, du braconnage, du vol de pétrole, de l'immersion illégale de déchets, ainsi que de nombreuses autres menaces à la gouvernance pesant sur les pays de la sous-région d'Afrique de l'Ouest. L'orateur a poursuivi en citant les efforts déployés par la Commission de la CEDEAO et ses partenaires pour mettre en place des mécanismes de lutte contre la criminalité transnationale. Ces efforts consistaient à : i) élaborer des stratégies visant à renforcer les mécanismes de prévention des conflits existants ; ii) mettre au point des mesures pratiques pour assurer une bonne gestion des ressources naturelles, autonomiser les jeunes et combattre la criminalité transnationale ; iii) former et équiper les différents organismes de sécurité dans la région afin qu'ils puissent intervenir efficacement dans des situations de conflit et d'urgence humanitaire ; iv) enfin, renforcer davantage la capacité de la région d'engager efficacement la reconstruction et la consolidation de la paix après un conflit.

Mme Dagmar Thomas, Représentante de pays de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUSC) au Nigéria, a prononcé la dernière allocution de bienvenue, dans laquelle elle a reconnu que la CEDEAO prenait à bras le corps ce problème qui constituait une priorité en Afrique de l'Ouest et remercié la CoDA, la CEDEAO et l'ONUSC d'avoir organisé ce séminaire. Elle a fait observer que de récentes études de l'Office (2008 et 2009) avaient évalué l'impact du trafic de la cocaïne, de la culture à grande échelle et du trafic de cannabis, ainsi que de la production et du raffinage de drogues illicites en Afrique de l'Ouest. Des milliards de dollars de profits illicites étaient réalisés en Afrique par le biais du vol de pétrole, de la contrebande de cigarettes, du trafic de médicaments contrefaits et périmés et de la traite d'êtres humains. Ces profits étaient ensuite blanchis et utilisés pour alimenter la corruption et un regain d'activités criminelles, de violence et d'instabilité. Mme Thomas a cité le partenariat et la coopération entre l'Office, la CoDA, la CEA, l'UA, la BAD, la CEDEAO et les organismes des Nations Unies comme un exemple d'action commune de lutte contre

cette menace et a exhorté les participants au séminaire à engager un débat franc afin de parvenir à des recommandations fortes pouvant susciter des actions aux niveaux national et africain et l'appui de la communauté internationale.

Les débats tenus lors du séminaire ont été axés sur les principaux domaines suivants : dernières évaluations de l'ampleur et de l'impact du trafic transnational dans la région, effectuées par l'ONUDC ; analyse des menaces à la gouvernance, à l'état de droit et à la stabilité politique ; impact de l'activité criminelle en haute mer (notamment de la piraterie et du vol de pétrole) ; criminalité et corruption en Afrique ; et réponses institutionnelles.

Compte rendu des travaux

Première séance : Vue d'ensemble du problème

Principal orateur : M. Alexander Schmidt, Représentant régional, Bureau régional de l'ONUDC pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale

Dans son bref exposé centré sur la situation en Afrique de l'Ouest, M. Schmidt a souligné que la sous-région souffrait des facteurs ci-après, qui la rendaient perméable aux activités des réseaux criminels transnationaux :

- C'était l'une des régions les plus pauvres du monde.
- La gouvernance était faible; de nombreux États étaient sujets à l'instabilité et les niveaux de corruption étaient élevés.
- La région était située le long des itinéraires traditionnels empruntés par les trafics illicites.
- De faibles niveaux de développement économique permettaient aux groupes criminels de trouver des recrues dans la vaste réserve des jeunes aux abois.

M. Schmidt a affirmé que la capacité de l'Afrique de l'Ouest d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) était entravée par le crime organisé, qui sapait l'état de droit, la gouvernance, la démocratie, l'environnement, les droits de l'homme et la santé dans la région. L'orateur a cité, à l'appui de son propos, les faits suivants :

- L'Afrique de l'Ouest servait de plus en plus de plaque tournante pour le trafic de la cocaïne provenant d'Amérique latine et d'Europe (on estime à 40 tonnes – représentant une valeur de près de 1,1 milliard de dollars - la quantité de cocaïne transitant chaque année par l'Afrique à destination de l'Europe).
- Le volume du trafic diminuait grâce au succès croissant des saisies, sans qu'il y ait nécessairement de baisse de l'offre sur le marché de la drogue.
- Il était avéré que la cocaïne, la MDMA (ecstasy) et d'autres drogues étaient produites ou raffinées dans au moins un pays de la sous-région.
- L'Afrique de l'Ouest était un carrefour reconnu pour la contrebande de cigarettes, d'armes, d'êtres humains, de médicaments contrefaits, de déchets toxiques, de pétrole et d'autres ressources naturelles.

S'agissant des efforts déployés pour endiguer ce problème, M. Schmidt a souligné la nécessité d'apporter aux services de sécurité de la région une aide technique, logistique et opérationnelle (des bateaux de patrouille, des hélicoptères et des radars, par exemple) pour renforcer leur capacité de protéger les frontières, les côtes et l'espace aérien. Il a en outre cité le principe de l'unité d'action de

l'ONU pour lutter contre le crime organisé comme une initiative remarquable portant déjà ses fruits. Il a conclu son intervention par un appel à poursuivre les efforts au niveau politique en tirant parti des données d'expérience du Processus de Kimberley et de la détermination politique des chefs d'État de la CEDEAO à lutter contre la drogue et le crime.

Points saillants des débats

Les discussions ayant suivi ont suscité les questions et les propositions ci-après :

- Il était fondamental que les acteurs nationaux, États et gouvernements en particulier, s'approprient et dirigent la lutte contre le crime organisé et le trafic transnational.
- L'État avait un rôle critique à jouer dans la solution du problème et ne pouvait être contourné. Il fallait cependant prendre des dispositions pour assurer la résistance de la société civile, et de la société en général, à la menace et pour obtenir des instances supranationales (mécanismes régionaux) qu'elles fassent pression sur tel ou tel État pour agir.
- Les approches répressives seules ne suffiraient pas à résoudre le problème, car celui-ci était lié au développement.
- Il convenait d'accorder une attention particulière aux aspects de la question relatifs au développement, dans la mesure où c'était la situation en matière de développement qui poussait ou attirait les gens vers le crime.
- Il importait d'enquêter sur les liens entre la récente recrudescence des insurrections armées dans la région et le trafic de drogue.
- Il faudrait mettre davantage l'accent sur un examen paritaire de la situation, étant donné que l'obligation de rendre compte à l'extérieur pouvait souvent exercer une forte pression sur les États et les amener à agir dans la bonne direction.
- L'obligation de rendre compte était une question cruciale. Il fallait que les États soient tenus de rendre compte à leurs citoyens. Il fallait insister sur la responsabilité juridique, afin que les personnes connues pour tirer des rentes criminelles de leur position au sein de l'appareil de l'État soient punies. Ne pas prendre ces mesures créait un sentiment d'impunité et entraînait la corrosion à terme des systèmes de gouvernance, favorisant ainsi l'essor des entreprises criminelles et menaçant les fondements de l'État.
- Il faudrait que les partenaires internationaux et les autres acteurs externes collaborent davantage avec les organisations de la société civile, afin d'amener toutes les parties prenantes à s'engager dans la lutte contre cette menace. Il faudrait s'efforcer de mobiliser davantage l'opinion publique et associer les médias à la dénonciation des personnes impliquées dans l'activité criminelle (en les nommant publiquement pour leur faire honte).
- On pouvait citer le succès de l'initiative « diamants du sang », lancée par la société civile et qui avait donné naissance au Processus de Kimberley, afin de mieux sensibiliser le public et de renforcer le débat et la diffusion de l'information sur la question.
- Il convenait de renforcer et d'améliorer la coordination et la collaboration entre les acteurs et de s'appuyer sur les initiatives existantes, plutôt que de « réinventer la roue ».
- Il faudrait renforcer la capacité des institutions de contrôle (comme la justice, le Parlement et les organisations de la société civile).
- Les institutions transnationales (acteurs étatiques et non étatiques) avaient un rôle très important à jouer et devaient disposer des moyens nécessaires à cet effet.

Deuxième séance : Menaces contre la gouvernance, l'état de droit et la stabilité politique

Orateurs principaux :

- *M. Adedokun Adeyemi, Professeur de droit et de criminologie, Université de Lagos*
- *M. Francis Poku (ancien Ministre de la sécurité nationale du Ghana), Africa Reconcile Limited*

M. Adeyemi a tout d'abord fait remarquer que le « problème du respect de la loi » ne pourrait être résolu que si l'on résolvait également le « problème du développement ». Il a donc souligné la nécessité de prendre en considération tous les mouvements et faiblesses du système politique, qui prédisposaient la région aux activités des réseaux de trafic transnational. Il a déconseillé la création de nouvelles institutions, prônant plutôt le renforcement des structures existantes en vue d'intensifier la lutte contre les activités liées au trafic en Afrique. Il a vivement recommandé une approche sur mesure basée sur le développement pour combattre la « strate inférieure » du crime organisé, citant l'exemple d'autres régions du monde où des programmes de substitution des récoltes avaient permis d'encourager des agriculteurs et des jeunes gens à abandonner la production ou le trafic de drogue. Il a noté que, s'ils pouvaient gagner leur vie par des moyens légitimes, la plupart des individus étaient peu susceptibles de risquer leur vie en pratiquant des activités illégales. Pour finir, il a encouragé la poursuite des discussions et l'examen des aspects suivants :

- Le problème de la drogue traité sous l'angle du développement (en particulier, comment placer l'autonomisation des jeunes au centre de tous les programmes, dans le cadre de la lutte contre ce fléau).
- Les corrélations entre les problèmes et comment les frontières « irrationnelles » de l'Afrique avaient jusqu'à présent contribué à compliquer la lutte.
- Comment aller de l'avant sans « réinventer la roue ».

M. Poku s'est, quant à lui, attaché à partager avec l'auditoire ses expériences concrètes de la lutte contre le trafic au Ghana, ainsi que certains enseignements qui pourraient servir dans d'autres endroits. Il a noté l'importance fondamentale des diverses institutions nationales pour la sécurité et l'application de la loi qui s'assimilaient aux stratégies officielles pour la sécurité nationale, et qui devraient avoir pour but, au-delà de la protection de l'État, celle du citoyen et la promotion de la bonne gouvernance. Il a ajouté que, puisque le concept de sécurité nationale se définissait notamment par rapport aux menaces du moment, la drogue devait être considérée aujourd'hui comme une menace sérieuse contre la sécurité nationale des États africains. M. Poku a par ailleurs noté l'importance de la volonté politique pour réagir efficacement face aux menaces, ainsi que celle d'établir un environnement politique où le secteur de la sécurité ne serait pas restrictif. À cet égard, il a réaffirmé l'importance d'une organisation des services de sécurité qui soit transparente et responsable, et de leur orientation aux termes de lois définissant clairement leurs attributions. Pour assurer une lutte de grande ampleur contre l'augmentation du trafic dans la région, M. Poku a insisté sur les aspects suivants :

- Les structures existantes ne fonctionnaient pas comme elles le devraient. Pour contenir les menaces, les systèmes régionaux de sécurité devaient être complètement remaniés.
- Il fallait déterminer l'origine des dysfonctionnements des structures nationales en place et élaborer une stratégie continentale de sécurité, fondée sur des valeurs africaines, qui tienne compte de l'histoire récente du continent (notamment des efforts accomplis pour promouvoir l'affermissement de la démocratie).

- Il convenait de mettre l'accent sur la mise en commun des ressources nationales et régionales en matière de sécurité, car les échecs constatés jusqu'à présent étaient dus au manque de ressources régionales.
- Il conviendrait, pour réagir face aux menaces, de former des unités transnationales spécialisées.
- La volonté politique était essentielle. Il fallait promulguer des lois antitrafic et créer des structures pour les appliquer.
- La responsabilité personnelle devait être mise en lumière et il fallait contraindre les individus dont on savait qu'ils participaient au trafic ou qu'ils couvraient des trafiquants dans le système gouvernemental à rendre des comptes. Il fallait publier un dossier sur les malfaiteurs et leurs complices connus, et sanctionner ces criminels, ce qui pouvait également avoir un effet dissuasif sur d'autres personnes.

Points saillants des débats

Les points et propositions suivants ont été soulevés lors des discussions qui ont suivi :

- Quel était le rôle du trafic dans la « criminalisation de l'État »?
- Une question clef à régler concernait les « rentes criminelles » que les personnes au pouvoir étaient à même de toucher grâce à leur participation au trafic.
- L'accroissement des complicités entre individus puissants au sein du système gouvernemental et membres des réseaux de la drogue était très inquiétant, de même que l'augmentation de la mise en place de rentes criminelles dans certains pays. Il s'agissait là, en effet, d'une source croissante de népotisme, qui portait préjudice à la gouvernance démocratique.
- La mise en œuvre de plans d'action devait faire l'objet de toute l'attention des institutions. En effet, nombreux étaient les exemples de lois promulguées par les parlements mais que les gouvernements ne faisaient pas appliquer, que ce soit faute de moyens ou de volonté politique.
- La « protection de la souveraineté » invoquée par de nombreux gouvernements nationaux constituait en fait une entrave à la mise en œuvre du système de défense et de sécurité continentales de l'Union africaine déjà existant. À cet égard, peut-être serait-il plus viable de créer, ainsi que le préconisait l'ancien Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, un système imbriqué, partant du bas et privilégiant une démarche sous-régionale, plutôt qu'une approche régionale ou internationale.
- Comme l'avait démontré l'expérience de la CEDEAO, l'approche sous-régionale était essentielle, dans la mesure où de nombreux États ne disposaient pas des capacités qui leur permettraient de régler seuls le problème du trafic.
- À l'instar de l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique de l'Est subissait une détérioration de la gouvernance, et de nombreux réseaux locaux étaient impliqués. Il était donc important que la lutte soit coordonnée au niveau continental, ce qui supposait la collaboration et la coordination interrégionales en matière de recherche et d'analyse, la création des cadres juridiques nécessaires et le renforcement des capacités.
- L'application des lois (soit les enquêtes, l'arrestation des prévenus et l'engagement de poursuites contre eux) constituait à l'heure actuelle le maillon faible de la chaîne des efforts visant à régler le problème. C'était l'une des raisons pour lesquelles il n'avait pas été possible de mobiliser les populations locales en faveur de la lutte contre la menace. À moins qu'elles ne commencent à voir la lumière au bout du tunnel (c'est-à-dire l'arrestation

et le châtement des trafiquants de drogue connus et de leurs complices au sein des institutions gouvernementales ou aux échelons supérieurs du monde politique), elles ne s'engageraient pas pleinement.

- Les récentes améliorations en matière de développement des infrastructures et de création d'emplois à Lagos ont été citées comme un bon exemple de réactions positives des individus à des changements constructifs de leur environnement. On aurait en effet constaté une chute de la criminalité dans les zones où le gouvernement de l'État de Lagos avait procédé à des améliorations visibles et où il s'était montré responsable de ses actions. Il a été estimé qu'une telle approche devrait faire des émules.
- Les problèmes d'identité et le manque d'opportunités auxquels faisaient face de nombreux jeunes Africains étaient peut-être également pour beaucoup dans la propagation des drogues à travers la région.
- Il était nécessaire d'étudier attentivement les jeunes impliqués dans les réseaux de trafiquants (Qui étaient-ils exactement ? Quelle était leur optique du trafic ? Pourquoi y étaient-ils mêlés ?).
- Ainsi, toute réaction fondée sur le développement devait-elle intégrer à la fois des offres éducatives et des facilités de crédit ciblant les jeunes.
- Il était également possible de répliquer l'expérience consistant à faire intervenir d'anciens enfants soldats dans les exercices de démobilisation et de désarmement dans les situations d'après-conflit, en faisant de jeunes délinquants réformés des champions de la lutte contre le trafic. Il fallait pouvoir disposer d'« ambassadeurs de la lutte contre le commerce des stupéfiants »
- Les pays demandeurs du Nord (États-Unis et Europe) devaient prendre cette question plus au sérieux, en tant que menace collective contre l'Afrique et contre eux-mêmes.
- Les protocoles existants qui ont été élaborés pour résoudre le problème sont à revoir. Tous les éléments ne participant pas d'une approche globale doivent être modifiés.

Troisième séance : La menace posée par le trafic et le crime organisé en Afrique

Orateur principal: M. Flemming Quist, Conseiller en application de la loi pour l'Afrique, Bureau régional de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, Dakar (Sénégal)

M. Quist a débuté sa présentation sur la menace que posaient le trafic et le crime organisé en Afrique par un sombre tableau de la situation du continent en matière de criminalité, laquelle se caractérisait par la présence de plusieurs types de crimes étroitement liés. Responsables de la victimisation de la population africaine, ainsi qu'en témoignaient de récents événements dramatiques, les trafics de stupéfiants et d'êtres humains (notamment de migrants) étaient au centre du programme de travail du continent en matière de sécurité. La traite des êtres humains était un immense problème en Afrique, car la majorité des victimes étaient des femmes et des enfants, c'est-à-dire qu'elles provenaient des catégories les plus vulnérables de la population. Alors que la traite des enfants avait pour but de les faire travailler dans des conditions d'esclavage, le trafic des femmes était essentiellement associé à leur exploitation en tant que prostituées, notamment dans des pays comme le Libéria.

M. Quist a également cité d'autres types d'activités criminelles organisées, tout aussi inquiétantes, telles par exemple la contrebande de ressources naturelles et d'espèces menacées d'extinction, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, le trafic de contrefaçons, l'enlèvement et l'extorsion, et le trafic d'armes légères et de petit calibre. Toutefois, la nouvelle menace la plus

dangereuse à l'État de droit en Afrique se mesurait à l'aune de l'importance croissante du trafic de drogue. De fait, l'Afrique de l'Ouest était devenue une très grosse plaque tournante tant pour l'héroïne en provenance d'Asie que pour la cocaïne d'Amérique du Sud. Le rapport publié par l'ONUDC en décembre 2007 estimait qu'environ 33 tonnes de cocaïne transitant par l'Afrique avaient été saisies depuis 2005. Selon M. Quist, « *De fortes quantités de cocaïne arrivent par voie maritime ou par avions-cargos sur les rivages d'Afrique de l'Ouest. Non seulement des stocks représentant des tonnes de cocaïne s'empilent en Afrique de l'Ouest, mais les cartels de narcotrafiquants se sont établis dans la région.* » Dans ce contexte, M. Quist était d'avis que la Guinée-Bissau représentait un véritable sujet de préoccupation pour la communauté internationale, en raison, d'une part, du manque d'efficacité des agences de maintien de l'ordre (imputable à la pauvreté généralisée), mais aussi, d'autre part, de l'incapacité du pays à mettre en place un système efficace de traitement contre les abus de drogue.

M. Quist a par ailleurs insisté sur le cercle vicieux que formaient en Afrique les divers types de criminalité organisée et les flux de drogue, qui se renforçaient mutuellement et représentaient ainsi des menaces étroitement liées. En outre, alimentées par la pauvreté, par le manque d'opportunités et par le désespoir, ces menaces pouvaient être associées au terrorisme et à des situations de conflit sur le continent. Il a également brièvement recensé les activités de trafic à travers la région du Sahara. S'agissant de l'impact de la criminalité transnationale sur le bien-être global de l'Afrique, M. Quist a fondé son argumentation sur le rapport intitulé « *Crime et développement en Afrique* », publié par l'ONUDC en 2005, qui soulignait comment le trafic de drogue et la criminalité entravaient le développement du continent tout en alimentant la corruption.

Dans la conclusion de son exposé, M. Quist s'est attaché aux défis et aux réussites du maintien de l'ordre en Afrique. Selon lui, les principaux obstacles à une plus grande efficacité de l'application de la loi en Afrique étaient la corruption (qui empêchait de mener à bien les enquêtes), ainsi que le manque de connaissances et la pauvreté de l'échange d'informations et de renseignements policiers entre les différentes agences de maintien de l'ordre aux niveaux national et régional. Le manque de formation des enquêteurs et des magistrats, le manque de capacités médico-légales, le manque d'équipements et l'insuffisance des fonds gouvernementaux pour mener à bien les activités faisaient également partie des facteurs cités par l'orateur comme limitant l'efficacité du maintien de l'ordre sur le continent.

Pour finir, M. Quist a fait un tour d'horizon des réalisations des cinq dernières années, grâce à divers projets de l'ONUDC en matière de renforcement des capacités et pour l'application des lois en Afrique, de programmes de formation fondés sur l'informatique, de programmes de lutte contre le trafic des migrants, de programmes nationaux de lutte contre le trafic tels ceux mis en oeuvre au Cap-Vert, en Guinée-Bissau et en Éthiopie, ainsi que du Programme mondial de contrôle des conteneurs et du projet de communication aéroportuaire.

Points saillants des débats

Les points et propositions suivants ont été soulevés lors des discussions qui ont suivi :

- Le partage de renseignements policiers aux niveaux national, interétatique et régional était déficient.
- Les capacités devaient être renforcées en vue du maintien efficace de l'ordre.
- Le problème devait être traité au niveau régional et non national. Les organisations intergouvernementales régionales devraient prendre l'initiative et faire pression sur les

États membres afin qu'ils assument leurs responsabilités et qu'ils prennent les mesures appropriées à cet égard.

- Il a été généralement reconnu que le manque de partage de renseignements policiers, le manque de capacités, le manque de volonté politique et la corruption formaient un cercle vicieux complexe.
- Il fallait revoir les protocoles existants au sein de l'Union africaine et des commissions économiques régionales en ce qui concerne le maintien de l'ordre et l'échange d'informations et de renseignements policiers. La Coalition pour le dialogue sur l'Afrique devrait faire tout son possible pour encourager cet aspect de la révision des protocoles au sein de l'Union africaine.
- Certains cas de saisie ont été présentés et discutés (notamment en Angola, au Kenya et au Sénégal), à propos desquels les participants ont soutenu que l'échange de renseignements policiers avait été contrarié par la corruption dans les plus hauts cercles politiques.
- Il a été convenu que la mise en commun de renseignements policiers était un élément clef pour lutter contre le crime organisé.
- La participation des Nations Unies et de partenaires internationaux était essentielle. L'exemple du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC a été cité ; en effet, certaines des saisies effectuées grâce à ce programme avaient été possibles non seulement du fait de la volonté nationale, mais également de l'intervention des Nations Unies.
- Il a également été souligné qu'il ne suffisait pas de saisir les drogues mais qu'il fallait également veiller à ce qu'elles soient détruites. En effet, il arrivait souvent que les stupéfiants confisqués disparaissent ou que leur destruction ne puisse pas être prouvée.
- Ainsi, il a été répété que ce sujet, à tous points de vue, devrait aussi être abordé aux niveaux régional et international.
- Il a par ailleurs été souligné que de nombreuses saisies de drogue devaient plus à des concours de circonstances qu'à des renseignements policiers.
- La nécessité d'une coordination étroite entre les agences de maintien de l'ordre a été soulignée.
- On a également insisté sur le fait que lutter contre le trafic de drogue sans combattre parallèlement la corruption ne servait à rien.
- L'exemple des progrès accomplis par la CEDEAO a été cité, en liaison avec l'approbation par les chefs d'État de la Déclaration politique et du Plan d'action contre la drogue et le crime, qui soulignaient leur engagement et leurs intentions. Cependant, il a été souligné que la CEDEAO devrait contrôler le processus et suivre sa mise en œuvre avec la plus grande attention.
- Les commissions régionales devraient intégrer la lutte contre les stupéfiants et la criminalité aux programmes associés au développement, à la paix et à la sécurité, et faire participer à ces activités les institutions appropriées, plutôt que d'en laisser toute la responsabilité aux ministères et départements sociaux.
- Il fallait contrôler et renforcer les bureaux nationaux d'Interpol, favorisant ainsi la confiance et l'efficacité.

Quatrième séance : Les effets des activités criminelles en mer

Orateur principal: M. James Cockayne, Associé principal, Institut international pour la paix (IPI)

M. Cockayne a fait observer que si les activités criminelles en mer (en particulier la piraterie, le détournement de pétrole et le trafic humain) étaient en hausse en Afrique, c'était parce que la « balance technologique » avait récemment penché en faveur des acteurs non étatiques et que les océans représentaient d'immenses espaces non gouvernés où les malfaiteurs pouvaient opérer au moyen de technologies relativement peu coûteuses et facilement disponibles. Selon lui, cette combinaison permettait aux criminels d'engranger de forts bénéfices, sans courir de risques très élevés. Il a noté que 50% des migrants illégaux vers les pays européens provenaient des trafics humains à partir d'Afrique de l'Ouest, qui représentaient un commerce d'une valeur annuelle d'environ 285 millions de dollars des États-Unis. En outre, il a souligné comment les détournements de pétrole dans le delta du Niger procuraient d'énormes rentes aux malfaiteurs, ce qui avait pour corollaires d'accroître leur pouvoir et leur influence dans la région, d'augmenter la corruption au sein des systèmes de gouvernance locale, de créer des rackets minant la gouvernance démocratique et de provoquer des insurrections associées au pétrole. À cet égard, il a insisté sur la convergence de la criminalité et des conflits insurrectionnels dans la région.

M. Cockayne a indiqué que la solution durable de ce problème serait fonction de la mise en place d'États solides et du développement sur le long terme. Il a précisé que, puisque la réalisation de ce préalable à long terme relevait, dans de nombreux cas, de la « douce utopie », il fallait à présent s'attacher à élaborer une réponse « créative » à court terme. Pour lui, cette réponse pourrait reposer sur la création d'un cadre de partenariat sous-régional, multilatéral et à multiples facettes pour la lutte contre les activités criminelles en mer, similaire au Groupe de contact international sur la piraterie en Somalie, mécanisme de coordination et de coopération opérant avec l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a proposé que ce Groupe de contact international soit approuvé par l'Union africaine et par la CEDEAO, afin d'élargir son mandat. Il conviendrait de le considérer comme un mécanisme de coordination complémentaire, et non comme un substitut de la CEDEAO ou un dispositif visant à usurper le pouvoir de la Communauté. Il aurait pour objectifs principaux d'encourager une coordination accrue aux niveaux régional, sous-régional et international (y compris avec les nations d'Amérique du Nord et d'Amérique latine, et les nations européennes), ainsi qu'une approche multisectorielle plus forte pour régler le problème. En même temps, il faudrait œuvrer pour améliorer la collaboration sous-régionale de l'aviation et des garde-côtes, en vue de contrôler la situation et de renforcer les dispositifs maritimes sous-régionaux.

Points saillants des débats

Les points et propositions suivants ont été soulevés lors des discussions qui ont suivi :

- La proposition de créer un Groupe de contact international comme mécanisme de coordination et de coopération en vue de lutter contre le trafic maritime (similaire au Groupe de contact international sur la piraterie en Somalie), en complément aux structures nationales et dispositifs actuellement en place, a été favorablement accueillie.
- Il a été recommandé de soumettre l'idée pour examen au Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour l'Afrique de l'Ouest, l'Ambassadeur Saïd Djinnit.
- Le vol (braconnage) des ressources halieutiques des pays en développement (comme la Somalie) par des flottes de pêche en provenance de pays développés et d'Asie, que certains

Somaliens utilisaient comme prétexte pour se tourner vers la piraterie, a également été mentionné.

- Il a été suggéré de redoubler d'efforts pour traiter la piraterie et le détournement de pétrole dans le delta du Niger sous l'angle du développement, en protégeant les ressources naturelles dans les zones affectées et en accroissant leur utilisation en tant que source de développement économique au bénéfice des communautés locales.

Cinquième séance : Criminalité transnationale et corruption : contexte et défis

Orateur principal : M. Oliver Stolpe, Groupe de la justice et de l'intégrité, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Vienne (Autriche)

M. Stolpe a structuré sa présentation intitulée « *La corruption, une menace pour la stabilité politique en Afrique de l'Ouest* » autour des points ci-après : les facteurs montrant dans quelle mesure la corruption était une menace pesant sur la stabilité en Afrique de l'Ouest, le lien de causalité entre la lutte contre la corruption et la stabilité politique, et les efforts internationaux visant à lutter contre la corruption en Afrique de l'Ouest. Il a tout d'abord indiqué que la corruption en Afrique de l'Ouest était principalement le résultat de l'échec de la gouvernance. Des systèmes juridiques inadaptés, des systèmes de justice pénale inefficaces et un manque de responsabilisation et de supervision étaient les principaux facteurs expliquant pourquoi l'Afrique de l'Ouest avait autant de mal à lutter effectivement contre la corruption.

M. Stolpe a cité une étude de la Banque mondiale de 2008 qui révélait que du point de vue statistique, l'instabilité politique dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest était inextricablement liée à l'échec de la lutte contre la corruption. Il a donc déclaré « *les statistiques montrent que la lutte contre la corruption et l'instabilité politique sont proportionnellement inverses : plus on lutte contre la corruption, moins il y a d'instabilité politique, et vice versa. La lutte contre la corruption doit donc être reconnue comme un aspect fondamental de la prévention, du règlement et de la gestion des conflits.* »

M. Stolpe a conclu sa présentation en passant en revue les efforts internationaux de lutte contre la corruption. Il a souligné que, bien que la plupart des États d'Afrique de l'Ouest aient signé la Convention des Nations Unies contre la corruption, seuls quelques-uns d'entre eux étaient parvenus à renforcer effectivement la lutte contre la corruption. Dans de telles circonstances, il a insisté sur l'importance du Plan d'action de Praia de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) comme instrument permettant de renforcer l'intégrité des institutions et du personnel afin de minimiser les risques de corruption et de compromis. Il a expliqué que, dans la même ligne, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) jouait un rôle décisif en offrant une assistance législative et des conseils pour la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la corruption et le renforcement des capacités dans le cadre de projets tels que le renforcement de l'état de droit au Cap-Vert, le renforcement de l'administration de la justice et de l'état de droit en Guinée-Bissau et un projet visant à appuyer la Commission de lutte contre le crime économique et financier et l'appareil judiciaire du Nigéria. M. Stolpe a également fait le bilan de l'initiative StAR (*Stolen Asset Recovery*), mise en œuvre par l'Office et par la Banque mondiale pour aider les pays en développement à récupérer les avoirs volés par des dirigeants corrompus, à investir dans des programmes efficaces de développement et à lutter contre les paradis fiscaux au plan international.

Points saillants des débats

Les points et propositions suivants ont été soulevés lors des discussions qui ont suivi :

- Les enquêtes récentes ont montré une légère amélioration générale dans la sous-région en ce qui concerne la lutte contre la corruption.
- Les institutions chargées de prévenir la corruption et de lutter contre elle, comme les forces de police et le secteur judiciaire, étaient parfois tout autant affectées par la corruption, si ce n'était davantage, que le reste de la société.
- Il était indispensable de mobiliser la société civile et de la sensibiliser à ce problème ; toutefois, les groupes de la société civile étaient souvent victimes de corruption, particulièrement les médias.
- La corruption était un phénomène mondial à différents niveaux ; c'était un processus qui accompagnait le développement.
- Il était nécessaire de promouvoir l'intégrité, d'introduire un code de conduite et une formation éthique et de promouvoir la responsabilité individuelle s'agissant des questions de corruption.

Sixième séance : Réponses au niveau institutionnel

Orateurs principaux : Mme Sintiki Ugbe, Directrice, Genre et développement de l'enfant, jeunesse, sports, société civile, emploi et lutte contre la drogue, Commission de la CEDEAO

M. Peter Gastrow, Maître de recherche, Institut international pour la paix

Mme Ugbe a présenté aux participants un aperçu des mesures prises depuis 1997 par la région de la CEDEAO pour lutter contre la menace posée par le trafic. En 1997, les chefs d'État de la CEDEAO ont adopté une résolution affirmant leur détermination face au problème, ce qui avait conduit à la mise au point d'un plan d'action régional. En juin 2008, le Sommet de la CEDEAO a approuvé la tenue d'une conférence ministérielle pour examiner la question de façon plus approfondie et examiner les enseignements tirés au cours des dix dernières années. Mme Ugbe a mis en exergue les principes du secrétariat de la CEDEAO qui avaient orienté le processus ministériel de Praia :

- Un engagement et un appui politiques forts étaient indispensables pour réussir.
- Le plan d'action élaboré en tant que réponse devait être formulé et contrôlé par les États membres.
- Un cadre opérationnel d'outils était nécessaire pour transformer les résolutions en actions concrètes.
- La Commission de la CEDEAO devait fournir le cadre et les instruments nécessaires pour faire face aux problèmes régionaux et coordonner les réponses.
- La réponse régionale devait passer par l'éducation des citoyens et de la société civile.
- Une coopération internationale efficace était nécessaire pour déterminer les réponses nationales et régionales au problème de la drogue.
- Le bien-fondé des réponses retenues était la clé de l'efficacité de la réponse régionale.

Mme Ugbe a fait observer que ces éléments figuraient dans le plan d'action régional de Praia, qui avait conduit à l'élaboration d'un plan régional opérationnel. Elle a expliqué que les activités « post-Praia » étaient axées sur le renforcement des capacités du secrétariat de la CEDEAO et sur la poursuite du plaidoyer ; elle a ajouté que la CEDEAO se félicitait de la décision prise par la Coalition pour le dialogue sur l'Afrique à organiser un séminaire sur la question. S'agissant de l'avenir, elle a souligné qu'il était nécessaire de suivre une démarche intégrée, prévoyant une plus grande participation de la société civile, l'appui aux groupes vulnérables et la mise en place d'un mécanisme de suivi afin d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action. Mme Ugbe a annoncé aux participants que, du fait de la complexité du problème, le secrétariat de la CEDEAO avait constitué un comité composé d'experts de différentes sections afin de promouvoir une collaboration étroite et de coordonner les activités au sein de la Commission. Elle a insisté sur la nécessité de fonds pour transformer le plan en réalité.

M. Peter Gastrow a lancé un appel en faveur de la tenue d'un séminaire similaire en Afrique de l'Est étant donné que les discussions de la réunion d'Abuja avaient, dans une très grande majorité, porté sur l'expérience de l'Afrique de l'Ouest. Il a proposé que les recommandations du séminaire de la CoDA soient testées sur la CEDEAO avant d'être communiquées à l'Union africaine. Il a également souligné que les petites institutions et les centres de réflexion, comme l'Institut international pour la paix, pouvaient jouer un rôle complémentaire important en appui aux principaux intervenants dans la région, en particulier dans le domaine de la recherche, de l'analyse et de la diffusion de l'information. M. Gastrow a noté le rôle significatif que les institutions indépendantes plus petites pouvaient jouer pour élaborer des propositions de politiques à partir de leurs propres recherches et contribuer au renforcement des capacités pour l'élaboration des politiques. Il a ensuite donné la parole à son collègue de l'Institut, M. James Cockayne, qui a fourni des renseignements complémentaires sur la proposition relative à la création d'un groupe international de contact sur le trafic. Cette proposition pouvait être axée autour des éléments ci-après :

- Les moyens d'existence de substitution ;
- Les systèmes de justice ;
- L'application du droit international ;
- Un forum sur la prévention, la réduction des effets préjudiciables et la réduction de la demande ;
- La promotion de la réponse de la société civile.

M. Cockayne a indiqué qu'un tel groupe était nécessaire car la coopération internationale, en particulier avec l'Europe et l'Amérique latine, n'était actuellement pas suffisante dans la lutte contre le trafic en Afrique. Il a également ajouté que le groupe pouvait permettre d'exercer davantage de pression car peu de sanctions étaient prévues si les États membres choisissaient de ne pas mettre en œuvre le Plan de Praia.

Les participants ont répondu aux idées avancées au cours de la sixième séance dans le cadre de la séance de clôture.

Séance de clôture

Modérateur : Pr. Abdoulaye Bathily, Coordonnateur de la CoDA

La séance de clôture a donné aux participants l'occasion de rappeler leurs propositions et de formuler d'autres recommandations concrètes pour faire avancer l'ordre du jour, à partir des

présentations et des débats du séminaire. Les principaux consensus et recommandations issus de cette séance et de la session précédente sont résumés ci-dessous :

- Les participants ont estimé que la criminalité transnationale était un phénomène mondial qui ne pouvait être géré à l'intérieur des frontières nationales, de façon isolée, mais devait être traité au niveau mondial.
- Les participants ont estimé que la prise en main par les autorités nationales et régionales, ainsi que le rôle prépondérant des acteurs étatiques, étaient indispensables dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée.
- Les participants ont estimé que la criminalité transnationale était une menace directe pour le développement et la stabilité politique des États africains. Ils ont également noté que les problèmes de drogue et de criminalité ne pourraient être résolus de façon efficace sans une amélioration de la gouvernance et du développement.
- Les participants ont donc décidé qu'il était indispensable de traiter la menace dans le cadre des stratégies nationales et régionales de développement et de leur affecter des ressources suffisantes. Ils ont également insisté sur la nécessité de mobiliser des ressources à tous les niveaux pour faire face à ce phénomène.
- Les participants ont souligné qu'il était nécessaire d'inclure la lutte contre le trafic dans le cadre d'une stratégie intégrée de sécurité aux niveaux national, sous-régional et régional.
- Les participants ont noté que les initiatives existantes devaient être mises en œuvre dans la mesure du possible et qu'il était nécessaire d'éviter la prolifération d'initiatives non viables.
- Les participants ont insisté sur l'importance de la participation plus active d'acteurs non étatiques (en particulier, la société civile, le secteur privé et les médias) dans les activités de plaidoyer afin de mobiliser l'opinion publique, à tous les niveaux, en vue de la lutte contre la menace posée par le trafic.
- La mise en place, par les journalistes, d'un observatoire en ligne des médias a été proposée afin de partager des informations entre les médias et avec le public en ce qui concerne la menace du trafic dans les pays africains.
- Il a été recommandé que la CoDA et l'ONUSC, ainsi que le Conseil de sécurité de l'ONU et l'Union africaine, collaborent avec les médias pour une grande campagne publique de plaidoyer et de mobilisation sociale sur la question, similaire à la campagne entreprise avec succès par Global Witness et les partenaires de la société civile sur la question des « diamants du sang ».
- La « responsabilité mutuelle » dans les pays de l'offre et de la demande (principalement en Europe et en Amérique du Nord) a été soulignée. Il a donc été proposé que la campagne de plaidoyer et de mobilisation sociale ait une portée internationale afin que les consommateurs dans les pays occidentaux prennent conscience des effets négatifs des « drogues du sang » qu'ils demandent.
- Les participants ont insisté sur la nécessité de réformes du secteur de la sécurité, du renforcement des capacités pour l'application des lois, de réformes de la justice pénale, ainsi que d'efforts ciblés pour lutter contre l'impunité, promouvoir une coopération juridique internationale et échanger des renseignements à tous les niveaux.
- Les participants ont reconnu qu'il était nécessaire de mettre en place des mécanismes efficaces de suivi afin d'examiner le respect par les États des engagements pris et des obligations découlant des instruments juridiques. Il a été proposé que ces organes de suivi soient conduits par les organisations régionales, les États membres et les organisations internationales.

- Les participants ont insisté sur la nécessité de promouvoir une approche intégrée et des partenariats pour faire face au défi posé. Dans ce contexte, ils ont noté qu'il fallait que les partenaires internationaux harmonisent leurs initiatives de renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité.
- Les participants ont souligné qu'il était nécessaire de mobiliser l'attention et l'appui au plan international par l'intermédiaire d'organes régionaux comme l'Union africaine et les communautés économiques régionales, ainsi que le Conseil de sécurité de l'ONU.
- Les participants ont reconnu qu'il était nécessaire d'évaluer la mise en œuvre de la Déclaration de Praia de la CEDEAO, comme pratique optimale pour toute l'Afrique. Le mécanisme de suivi et d'évaluation mis en place pour rendre compte des progrès dans la mise en œuvre du Plan d'action, y compris au niveau du Conseil de sécurité de l'ONU, serait un indicateur efficace.
- Dans ce cadre, les participants ont estimé que la création d'un groupe international de contact sur le trafic devrait également être recommandée pour appuyer et coordonner les efforts dans la lutte contre les menaces au plan de la sécurité et de la politique posées par la criminalité transnationale. Il a été proposé que le groupe soit présidé par des organismes régionaux, et possiblement au niveau de l'Union africaine, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de l'UA sur la drogue et le crime.
- Les participants ont encouragé l'Union africaine à être proactive dans d'autres sous-régions et à utiliser les enseignements tirés de l'expérience de la CEDEAO pour atténuer la menace de l'augmentation du trafic dans d'autres sous-régions du continent. Il a été proposé de procéder dans un premier temps à une analyse du risque dans les autres régions, similaire à celle entreprise par l'ONUSIDA en Afrique de l'Ouest.
- Les participants ont encouragé la création par l'Union africaine d'un *système d'alerte rapide* consacré aux opérations de trafic.
- Les participants ont reconnu l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures appropriées pour lutter contre la corruption, promouvoir l'état de droit et la bonne gouvernance.
- Les participants ont encouragé la CEDEAO à collaborer davantage avec des institutions de recherches et des centres de réflexion indépendants.

Dans ses observations de clôture, le Professeur Bathily a remercié tous les participants d'avoir participé activement à la réunion et aux débats constructifs tenus sur le sujet. Il a insisté sur l'importance des questions examinées pour l'avenir de l'Afrique et a proposé la constitution d'un réseau à partir de la réunion pour poursuivre le dialogue. Il a également annoncé aux participants l'intention de la Coalition de publier un rapport sur le séminaire, intégrant des éléments de leurs présentations, des rapports de fond et des points saillants débats figurant dans le présent rapport de synthèse du séminaire. Il a conclu en assurant aux participants que les propositions et recommandations du séminaire seraient soumises au Conseil consultatif de la CoDA, puis aux autres décideurs compétents.